

Communiqué de presse

Nouvelle Aquitaine – Transition énergétique et écologique – l'État, l'ADEME, la Banque des territoires et TENAQ unissent leurs forces pour accélérer le développement des énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie des patrimoines des collectivités

Bordeaux, le 20 juin 2023

L'Etat en Nouvelle-Aquitaine, l'ADEME, la Banque des Territoires et les 13 Syndicats d'Énergie de Nouvelle-Aquitaine représentés par TENAQ, accompagnent les collectivités dans leur politique de maîtrise de l'énergie et contribuent au déploiement des énergies renouvelables et des infrastructures vertes. A ce titre ils renforcent leur collaboration au profit des collectivités et des projets en Nouvelle-Aquitaine en accompagnant plus fortement les collectivités dans leur passage à l'action face aux enjeux de sobriété : rénovation énergétique du patrimoine public, éclairage public, développement de la chaleur et des énergies renouvelables et décarbonation de la mobilité.

L'objectif de ce partenariat est de développer et coordonner les actions entre ces acteurs en faveur de la transition énergétique en région Nouvelle-Aquitaine, en favorisant :

- la mobilisation de moyens pour accompagner les collectivités dans leur politique de **maîtrise de l'énergie** que ce soit par la massification de la **rénovation énergétique du patrimoine public** (schémas directeurs immobiliers, Fonds vert, outils de financement ou d'ingénierie territoriale de la Banque de Territoire) ou les bonnes pratiques et le financement de la rénovation de **l'éclairage public** (syndicats départementaux suivant la compétence sur leur territoire, prêts de la Banque des Territoires, Fond vert) ;
- les synergies dans l'animation du **réseau régional des économes de flux** et des **conseillers en énergies partagées** portés par l'ADEME et les syndicats d'énergie ;
- la promotion de la **chaleur renouvelable** et de récupération via les contrats de développement des énergies renouvelables thermiques (fonds chaleur de l'ADEME, intervention des syndicats d'énergies), ou encore les offres de prêts de la Banque des Territoires ;
- l'accélération du **développement des énergies renouvelables** via la coordination des dispositifs des parties (mission d'animation « les générateurs » soutenue par l'ADEME et le conseil régional, offre de prêt de la Banque des Territoires, mise en œuvre du S32REnR identifiant les besoins d'adaptation du réseau ou encore le plan climat air énergie territorial « PCAET » sur lesquels État et Tenaq sont impliqués) et l'articulation entre les stratégies régionales et départementales en faveur du développement des EnR ;
- la réalisation des Schémas directeurs des énergies (SDE) à l'échelle départementale ;
- la collaboration pour l'émergence de projets visant à la décarbonation de la mobilité à travers le développement de la mobilité électrique, le bioGNV et l'hydrogène (dispositifs Mobilipro et AAPs « Hydrogène » de l'ADEME, outils financiers (prêt et investissement type Mobi Prêt et OBLIBUS).

Cette collaboration prend la forme d'une convention de partenariat pour 3 années.

La convention est signée entre Étienne Guyot, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Mathieu Anglade, directeur régional de l'ADEME, Patrick Martinez directeur régional de la Banque des Territoires et Philippe Ducene, président de TENAQ.

A propos de l'Etat

L'État déploie en région la politique publique de l'énergie, visant à assurer la sécurité d'approvisionnement et l'accès à l'énergie, à lutter contre le changement climatique et à promouvoir la transition énergétique. À ce titre, il intervient aux côtés et en appui des autres acteurs compétents sur les territoires en faveur du développement des énergies renouvelables, de la promotion de l'efficacité énergétique, la sobriété énergétique, la lutte contre la précarité énergétique et la décarbonation des usages. En complément de leur intervention dans le domaine réglementaire, les services de l'État en région portent ou facilitent l'accès aux dispositifs de soutien financier, de conseil ou d'appui à l'ingénierie en faveur de la transition écologique et énergétique. Ils contribuent à la mobilisation et à l'animation de réseaux ainsi qu'au travail collaboratif entre les acteurs locaux publics (collectivités, consulaires, opérateurs), économiques (entreprises, porteurs de projets), associatifs sur l'ensemble du territoire régional.

www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine

A propos de l'ADEME

L'ADEME est l'opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous tutelle conjointe des ministères de la transition écologique, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'ADEME met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public ses capacités d'expertise et de conseil.

[@ademe](http://www.ademe.fr)

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr  **BanqueDesTerr**

A propos de TENAQ

TENAQ est une entente des 13 syndicats d'énergies de Nouvelle Aquitaine, autorités organisatrices historiques de la distribution d'électricité (AODE). Ils regroupent les 4 314 communes de Nouvelle-Aquitaine. Les AODE de TENAQ, propriétaires des réseaux de distribution électrique basse et moyenne tension, ont conclu avec EDF et ENEDIS sur le réseau de distribution électrique des conventions de concession pour des durées s'étalonnant entre 20 et 40 ans. Elles mutualisent à travers le TENAQ, leurs moyens en vue d'actions communes et d'effets de taille liés au regroupement des communes à des mailles territoriales importantes pour l'exercice de compétences énergétiques.